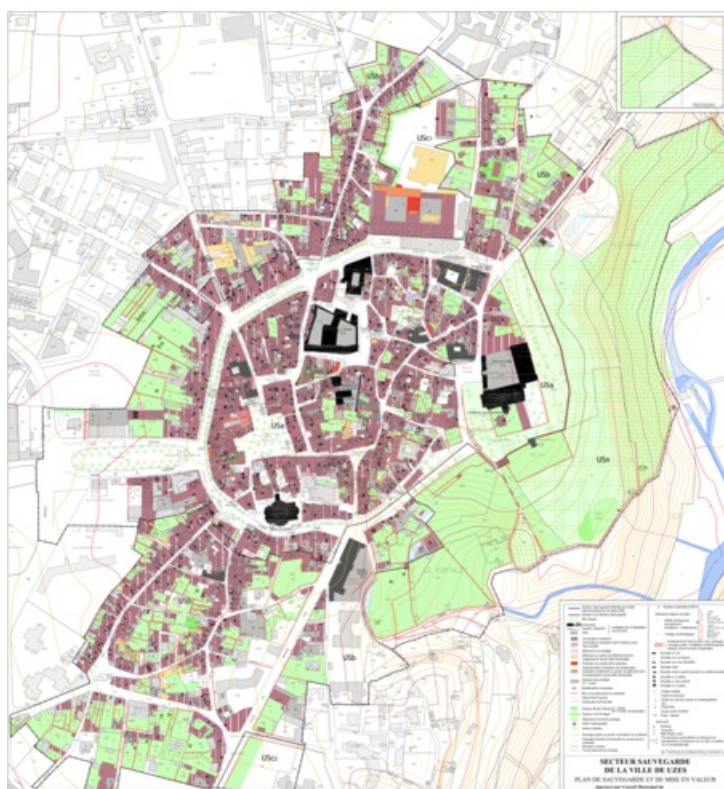


# Cartographie

Grâce à la loi Malraux de 1962, Uzès est depuis 1965 une ville bénéficiant d'un secteur historique sauvegardé exceptionnel. Elle est ainsi devenue le premier secteur sauvegardé de la région.



Le Plan de sauvegarde de mise en valeur d'Uzès (PSMV) approuvé en 1978

## La carte du site patrimonial remarquable d'Uzès

[> Consulter la cartographie en ligne d'Uzès, Site Patrimonial Remarquable d'Uzès](#)

Approuvé en 1978, le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur a délimité un périmètre de protection et de valorisation de 11 hectares (intérieur des boulevards).

Une procédure d'extension et de révision du secteur sauvegardé amène aujourd'hui la Ville d'Uzès à posséder un site patrimoine remarquable couvrant un périmètre total de 47,22 hectares, incluant les bourgades, les rues Sigalon et du Collège.

Parallèlement est actuellement rédigé un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur réactualisé, qui fixe les règles de protection et de mise en valeur sur l'ensemble de ce secteur sauvegardé étendu pour les années futures.



[www.siiig.fr/fr](http://www.siiig.fr/fr). Téléchargez le didacticiel pour vous repérer sur le cadastre d'Uzès en ligne.

## Comment consulter le cadastre d'Uzès en ligne ?

Consulter la cartographie en ligne d'Uzès, et le cadastre du site remarquable patrimonial d'Uzès (précédemment nommé secteur sauvegardé) : [www.siiig.fr](http://www.siiig.fr)

- › Cliquez sur consultation en ligne > accès public  
NB : Attendre quelques secondes, avant que la cartographie s'affiche.
- › Télécharger le didacticiel et suivre pas à pas la démarche pour trouver votre résultat.

## CONTACT



DÉMARCHES  
URBANISME

### Service urbanisme

Mairie d'Uzès  
1 place du Duché  
30700 Uzès

📞 0466034848

✉ [Courriel](mailto:urbanisme@uzes.fr)

📄 VOIR LA FICHE



### MAIRIE D'UZÈS

adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : 04 66 03 48 48

#### HORAIRE:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)